

# DÉFENSE DES DROITS : OBJECTIF ÉPANOUISSEMENT



## RAPPORT ANNUEL 2017–2018

BUREAU DU DÉFENSEUR DE L'ENFANCE ET  
DE LA JEUNESSE DU YUKON





Photo : archbould.com




## POUR NOUS JOINDRE

### **Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon**

Téléphone : 867-456-5575  
Sans frais : 1-800-661-0408, poste 5575  
Télécopieur : 867-456-5574  
Site Web : [www.ycao.ca](http://www.ycao.ca)

**Adresse (le Bureau est situé en face  
de l'édifice du gouvernement du Yukon) :**  
2070, 2<sup>e</sup> Avenue, bureau 19  
Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1

 /Yukon-Child-Youth-Advocate-Office





BUREAU DU DÉFENSEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DU YUKON  
2070, 2<sup>e</sup> Avenue, bureau 19, Whitehorse (Yukon) Y1A 1B1  
Tél. : 456-5575, Téléc. : 456-5574, [www.ycao.ca](http://www.ycao.ca)

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018,

L'honorable Nils Clarke  
Président de l'Assemblée législative  
Case postale 2703  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6

Objet : Rapport annuel 2017-2018 du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur le président,

En vertu du pouvoir que me confère l'article 24 de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel 2017-2018 intitulé *Défense des droits : objectif épanouissement*. Ce document fait état des activités du Bureau pendant la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

En toute déférence,

Annette King  
Défenseure de l'enfance et de la jeunesse du Yukon



Photo : archbould.com



# DES RACINES PROFONDES POUR DES JEUNES ÉPANOUIS

Notre mission est de donner une voix aux jeunes. En renforçant les racines de la société, nous formons les forces vives de la prochaine génération. La défense de l'enfance et de la jeunesse ne consiste pas seulement à parler pour les enfants et les jeunes; nous nous efforçons aussi de leur donner les moyens de comprendre leurs droits pour qu'ils puissent les défendre eux-mêmes.

Dans chaque dossier, le Bureau fait tout son possible pour rencontrer le jeune, l'aider à faire connaître son point de vue aux décideurs gouvernementaux et trouver des solutions fondées sur les droits de l'enfant.

À la suite de la clarification de nos procédures de défense, nous avons constaté que les organismes gouvernementaux étaient un peu plus disposés à prendre en charge les dossiers de défense de l'enfance et de la jeunesse. Malgré la diminution du nombre d'obstacles à l'accès à l'information et à la promotion des droits des enfants, nous constatons bien souvent que le processus ne tient pas véritablement compte des enfants et des jeunes. Parfois, malgré nos efforts, nous n'aboutissons pas à des résultats fondés sur les droits des enfants. Les organismes gouvernementaux, les programmes et les familles ayant souvent des intérêts contradictoires, il est facile d'oublier l'intérêt des enfants si personne ne prend la parole pour eux. C'est pourquoi nous veillons à ce que les enfants et les jeunes aient voix au chapitre lorsqu'un organisme gouvernemental prend une décision pour eux.

Le fait d'être entendu peut faire toute la différence pour les enfants et les jeunes. Bon nombre de ceux avec qui nous travaillons ont été marginalisés, ont subi des traumatismes et ont vécu dans l'incertitude toute leur vie. Prendre un jeune en charge lui confère un sentiment de contrôle sur sa vie qui peut améliorer son bien-être global.

Ces dernières années, le Bureau a été saisi d'un nombre croissant de dossiers, la hausse la plus importante ayant eu lieu l'an dernier. La plupart du temps, ce sont des adultes inquiets qui nous signalent une situation. Malgré l'augmentation du nombre de dossiers dont nous sommes saisis, nous craignons que les enfants et les jeunes qui ont le plus besoin de nous n'aient pas accès à nos services.

Nous nous efforçons de maintenir des normes de défense élevées et d'appliquer pleinement la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* afin d'obliger les organismes gouvernementaux à assumer leurs responsabilités quant aux besoins et aux droits des enfants et des jeunes.

Nous voyons d'un bon œil les récents changements apportés à la structure du gouvernement du Yukon, notamment :



## LE SAVIEZ-VOUS?

Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon est un organisme indépendant relevant de l'Assemblée législative, et non un organisme gouvernemental.

## QUI NOUS SOMMES

Annette King, défenseure de l'enfance et de la jeunesse

Bergie Clethero, adjointe au défenseur de l'enfance et de la jeunesse

Annie Blake, adjointe administrative et aux communications

- la coopération entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour s'attaquer au problème de la surreprésentation des enfants et des jeunes Autochtones pris en charge;
- la restructuration des services et des centres en mieux-être mental;
- les changements aux politiques pour tenir compte de la diversité de genre;
- l'intégration de la CVR (Commission de vérité et réconciliation) dans le programme d'enseignement;
- la hausse du soutien financier accordé aux familles qui s'occupent de membres de leur famille élargie;
- l'accent mis sur les initiatives de lutte contre le sans-abrisme et pour le logement.

Nous estimons que les relations de travail positives avec les organismes élimineront certains des obstacles que nous avons rencontrés. Toutefois, nous surveillons constamment ces changements pour voir s'ils entraînent une amélioration tangible de l'expérience des enfants et des jeunes.

L'année prochaine, en plus de nous concentrer sur la défense des droits individuels (notre rôle primaire), nous :

- améliorerons nos interventions de défense systémiques, en commençant par un examen officiel de l'expérience des enfants et de jeunes qui vivent en foyer de groupe;
- contribuerons à la révision de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*;
- ferons le suivi des solutions trouvées aux dossiers individuels dont le Bureau est saisi;
- célébrerons les jeunes leaders dans le cadre du tournoi de la ligue des recrues du Yukon (*Yukon Rookie League*) organisé par la fondation Jays Care;
- conseillerons la Commission des services aux députés quant à la révision de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*.



Annette King,  
Défenseure de l'enfance et  
de la jeunesse du Yukon

## NOUVEAUX DOSSIERS DÉPOSÉS AU BUREAU PAR EXERCICE

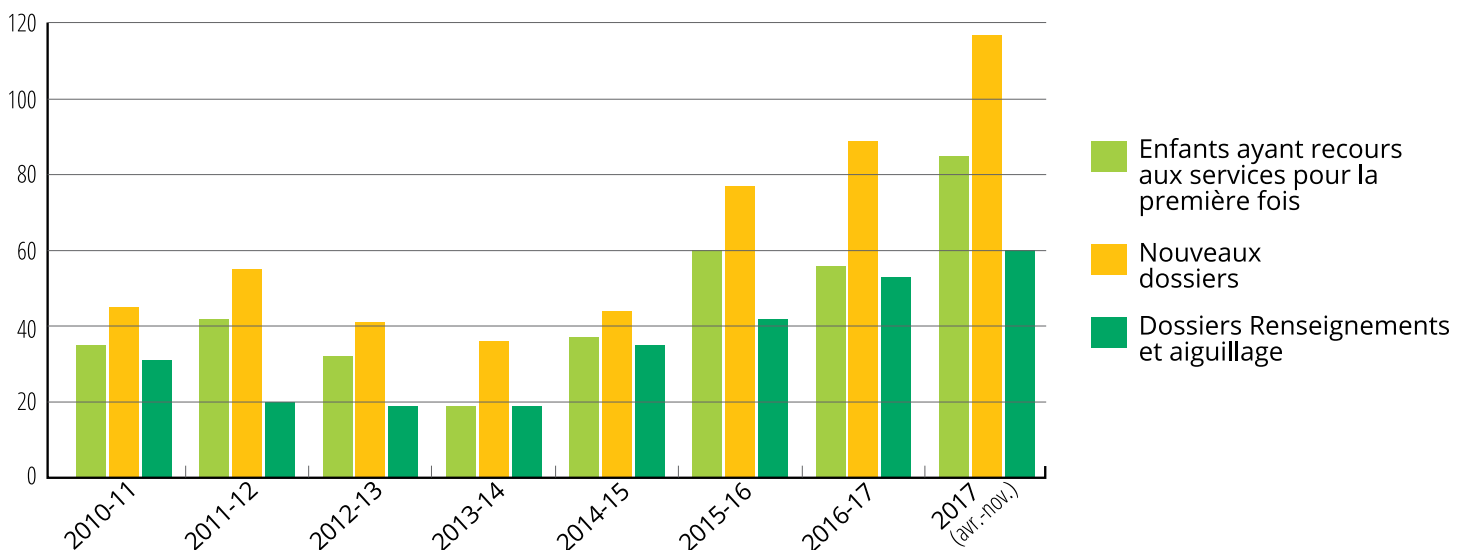




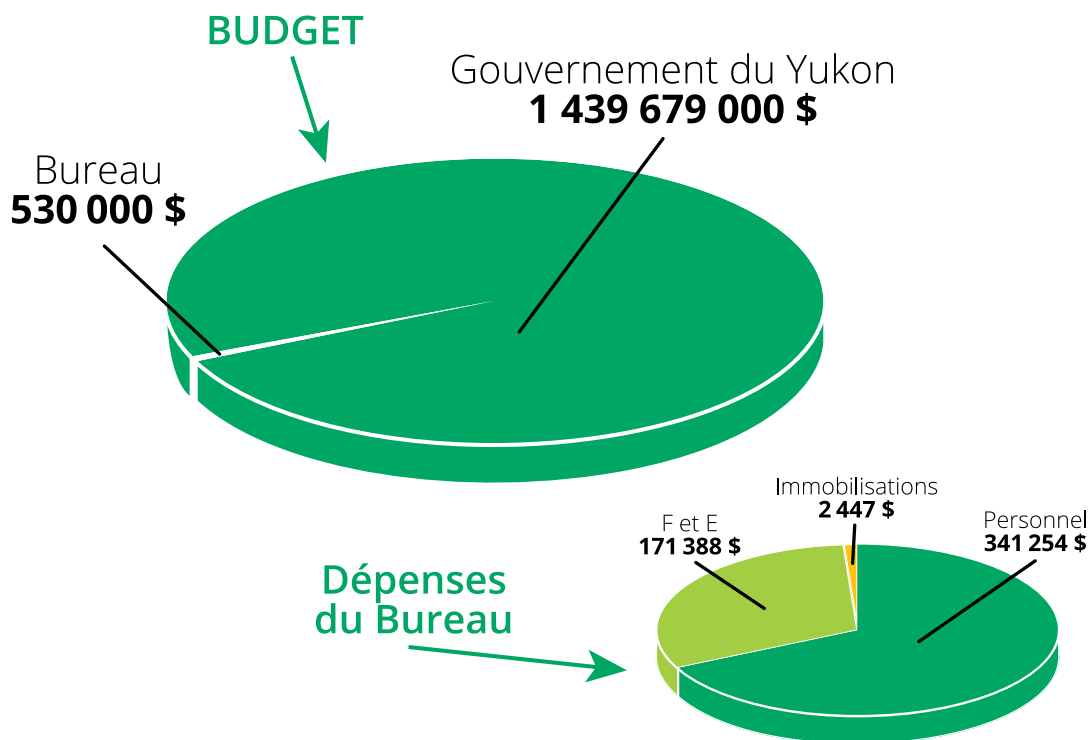
Photo : archbould.com



# STATISTIQUES FINANCIÈRES

Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon est un organisme indépendant de l'Assemblée législative du Yukon. Il soumet un rapport annuel à l'approbation de la Commission des services aux députés, un organe de l'Assemblée législative composé de représentants de tous les partis.

## Budget et dépenses pour 2017-2018



### LE SAVIEZ-VOUS?

Le personnel du Bureau n'a pas augmenté depuis son ouverture en 2010.





# STATISTIQUES SUR LA CHARGE DE TRAVAIL



## COMBIEN DE JEUNES ET D'ADOLESCENTS ONT EU RECOURS AU BUREAU AU COURS DE L'ANNÉE?

Nombre d'enfants ayant eu recours au Bureau en 2017-2018	<b>154</b>
Nombre d'enfants ayant eu recours au Bureau pour la première fois en 2017-2018	<b>85</b>
Nombre d'enfants continuant d'avoir recours au Bureau	<b>69</b> (dossiers reportés)

## COMBIEN DE DOSSIERS LE BUREAU A-T-IL TRAITÉS AU COURS DE L'ANNÉE?

Nombre de dossiers traités en 2017-2018	<b>204</b>
Nombre de nouveaux dossiers en 2017-2018	<b>117</b>
Nombre de dossiers dont le traitement se poursuit	<b>87</b> (dossiers reportés)
Nombre de demandes de renseignements ou d'aiguillage reçues en 2017-2018	<b>60</b>

## ORIGINE DES DOSSIERS

Whitehorse	<b>150</b>
Autres localités	<b>54</b>

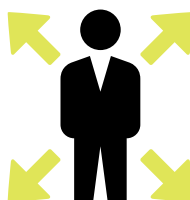
## COMBIEN DE DOSSIERS CONCERNAIENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS AUTOCHTONES?

Premières nations du Yukon	<b>138</b>
Autochtones (hors Yukon)	<b>29</b>
Non-Autochtones	<b>26</b>
Inconnu	<b>11</b>



## QUI A TRANSMIS LES DOSSIERS?

Parent, aidant ou membre de la famille	<b>105</b>
Professionnel	<b>71</b>
Adolescent (plus de 12 ans)	<b>17</b>
Autre	<b>7</b>
Enfant (moins de 12 ans)	<b>4</b>



## QUELS ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX YUKONNAIS ONT REÇU LE PLUS DE DOSSIERS?

Services à la famille et à l'enfance (Whitehorse)	<b>120</b>
Éducation	<b>46</b>
Services régionaux (localités)	<b>44</b>
Services pour le mieux-être mental et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie (services de santé mentale, service de soins aux enfants victimes de violence, services aux alcooliques et aux toxicomanes)	<b>39</b>
Hôpital général de Whitehorse et services de santé assurés	<b>11</b>
Justice jeunesse	<b>11</b>
Centre de services de soutien intégrés pour les jeunes yukonnais	<b>8</b>
Société d'habitation du Yukon	<b>2</b>

Note : Plusieurs dossiers traités concernaient plus d'un service désigné.



Photo : Bengie Clethero



## LE SAVIEZ-VOUS?

Entre 2010 et 2017, le Bureau a été saisi de **72** nouveaux dossiers par année en moyenne, contre **117** nouveaux dossiers en 2017-2018.



Photo : archbould.com



# ÉTUDES DE CAS EN DÉFENSE DES DROITS

## Études de cas

Kelly, 14 ans, est transportée d'urgence de sa localité rurale à l'Hôpital général de Whitehorse à la suite d'une tentative de suicide. La défenseure rencontre Kelly à l'hôpital pour l'informer du rôle du Bureau. Kelly considère qu'un retour à la maison est impossible. Elle affirme aussi que ses amis sont la seule raison pour laquelle elle continue d'aller à l'école. Kelly veut se faire entendre et le Bureau veille à ce qu'elle ait voix au chapitre.

**Droits en cause dans le dossier :** 1. Accès à des traitements en santé mentale  
2. Évaluation en vue d'un placement familial  
3. Accès à du soutien en éducation  
4. Accès à des soutiens aux familles

**Mesures de défense des droits :** Le Bureau a avisé les Services sociaux en région de la création d'un nouveau dossier pour

que le retour à la maison de Kelly ait des résultats positifs. Les mesures comprennent une évaluation du domicile, du plan de placement et de la capacité de la famille à soutenir l'éducation et le mieux-être mental. Le Bureau a également avisé les Services pour le mieux-être mental et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et demandé qu'un conseiller rencontre Kelly à l'hôpital.

**Solution :** Un conseiller a rencontré Kelly à l'hôpital. Le travailleur social a déterminé que Kelly pouvait retourner à la maison en toute sécurité, même si elle avait refusé cette option. La famille a dit qu'elle ne savait pas comment gérer les comportements à risque de Kelly.

*Note : Ce dossier illustre les écarts entre la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et la Loi sur la santé mentale.*

## LE SAVIEZ-VOUS?

**Article 12 de la CNUDE\* :**  
Respect de l'opinion de l'enfant.

**Article 28 de la CNUDE :**  
Droit à l'éducation.

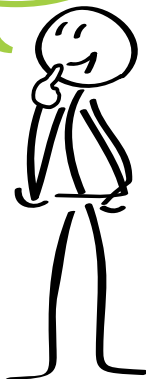
\* Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

OPINION DE L'ENFANT :

Je ne veux pas rentrer à la maison.



J'aimerais que quelqu'un m'écoute.



J'ai peur de prendre du retard à l'école et de ne plus voir mes amis.



Je suis prêt à voir un conseiller.





## Études de cas

Reese est une adolescente autochtone de 13 ans. Elle habite chez sa grand-tante. Deux années auparavant, les Services à la famille et à l'enfance (SEF) de Whitehorse ont déterminé que les parents de Reese posaient un risque. Reese et sa fratrie ont dû quitter leur foyer et ont été placés chez leur grand-tante. Reese ne va pas à l'école et sa grand-tante a du mal à s'occuper des enfants pour des raisons financières et pratiques.

**Droits en cause dans le dossier :** 1. Accès aux soutiens aux familles, y compris : a) des soutiens thérapeutiques, b) des soutiens financiers pour améliorer le niveau de vie, c) l'inscription à l'école, d) d'autres activités socioéducatives.

**Mesures de défense des droits :** Le Bureau avise les SEF et la Première nation des droits en cause dans le dossier. Le Bureau rencontre Reese et sa fratrie. Ils disent qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe, mais qu'ils aimeraient rester avec leur grand-tante.

**Solution :** Les SEF ont rencontré la famille et conclu un accord de soutien (une entente pour la prise en charge par la famille élargie) pour aider la grand-tante. Les SEF et la Première nation :

- ont donné accès à un thérapeute pour traiter les inquiétudes découlant de la séparation d'avec leurs parents;
- ont fourni des soutiens supplémentaires pour l'accès à des groupes d'action locale;
- offrent un service de répit tous les deux week-ends et des occasions de rencontrer d'autres membres de la famille élargie;
- organisent une rencontre entre le Bureau, Reese et l'administrateur scolaire afin de réinscrire Reese et d'élaborer un plan d'éducation adapté à ses objectifs et à ses besoins.

**\*\*Note :** Des détails peuvent avoir été modifiés pour protéger l'identité des enfants et des jeunes qui ont recours aux services du Bureau.

## LE SAVIEZ-VOUS?

**Article 25 de la CNUDE :**  
Examen du traitement dans le cadre d'un placement.

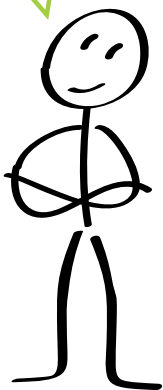
**Article 27 de la CNUDE :**  
Niveau de vie suffisant.

**Paragraphe 14(2) de la DNUDPA\* :**  
Les Autochtones, en particulier les enfants, ont le droit d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignement public, sans discrimination aucune.

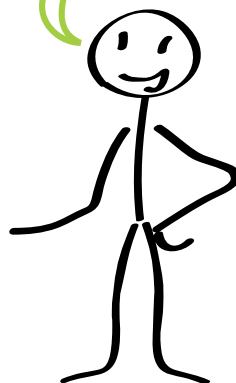
\* Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

**OPINION DE L'ENFANT :**

Est-ce que c'est ma faute si on n'habite plus à la maison?



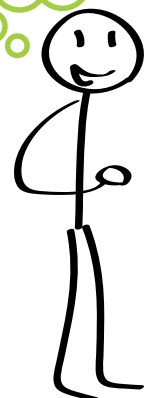
Je ne sais pas si j'ai un travailleur social.



Je ne sais pas combien de temps je vais vivre ici.



Personne ne m'aime à l'école.





# QUE SE PASSE-T-IL QUAND J'APPELLE LE BUREAU?

Nous demandons vos renseignements personnels (nom, date de naissance, etc.).

Nous vous demandons quelle est la situation ou votre question.



Nous essayons de déterminer le type d'aide souhaité ou nécessaire.

Nous déterminons s'il y a d'autres personnes concernées.



Nous vous demandons ce que vous avez fait jusqu'à maintenant.

Nous déterminons ce que le Bureau peut faire pour vous.



Nous prenons des mesures pour répondre à vos besoins, faire entendre votre voix et défendre vos droits.



## LE SAVIEZ-VOUS?

Nous prenons votre vie privée au sérieux. Le personnel du Bureau doit faire un serment de confidentialité (article 9 de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*).





# INTERVENTIONS DE DÉFENSE SYSTÉMIQUES

Le paragraphe 12(1) de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse* autorise le défenseur à entreprendre un examen systémique des problèmes qui sont portés à l'attention du Bureau dans le cadre de la défense des droits individuels et qui soulèvent une importante question d'intérêt public. Le défenseur peut effectuer l'examen et aider l'organisme concerné à résoudre les problèmes.

Ces dernières années, le Bureau a simplifié les processus de défense des droits individuels (son rôle principal). Ces processus fondamentaux maintenant établis, le Bureau est prêt à lancer les interventions de défense systémiques. En huit ans, 783 dossiers ont été transmis au Bureau, ce qui a permis de dégager certains thèmes systémiques. Les thèmes qui nous préoccupent le plus sont les suivants :

- la surreprésentation des enfants et des jeunes Autochtones dans le système de protection de l'enfance;

- la planification des dossiers et les ressources pratiques pour les enfants et les jeunes pris en charge et placé en dehors du domicile familial;
- la transition des jeunes dont la prise en charge se termine – nous produisons une vidéo à ce sujet avec un jeune adulte pris en charge durant sa jeunesse;
- des soutiens en mieux-être mental pour les familles;
- la fréquentation scolaire et l'obtention du diplôme;
- des soutiens au placement chez les pères biologiques;
- une véritable participation des jeunes à la prise de décision et la prise en compte de leur voix.



Photo : Charlie Hawes



## LE SAVIEZ-VOUS?

En janvier 2018, le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon, avec d'autres organismes canadiens de défense des enfants, était présent à Ottawa pour une « réunion d'urgence », organisée par Services aux Autochtones Canada, pour réformer le système de protection de l'enfance au Canada.





## LE SAVIEZ-VOUS?

La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* du Yukon fait actuellement l'objet d'une révision. Cette modification de la loi est l'occasion d'améliorer l'aide fournie aux enfants et à leur famille.

Les Nations Unies ont adopté la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)* en 2007. Le Bureau utilise la DNUDPA comme document d'orientation.

Les enfants autochtones ou appartenant à une minorité ont le droit de vivre leur propre culture, d'apprendre leur langue et d'exercer leur religion. (Article 30 de la CNUDE)

## Protection des enfants autochtones

« ÉLEVEZ LA PREMIÈRE GÉNÉRATION D'ENFANTS QUI N'AURONT PAS À GUÉRIR DE LEUR ENFANCE. »

— M<sup>ME</sup> CINDY BLACKSTOCK

De trop nombreuses générations d'enfants autochtones ont subi des mauvais traitements. Au Bureau, nous constatons que ces mauvais traitements persistent encore aujourd'hui. La protection des enfants doit être une priorité de notre territoire et les interventions visant à protéger des enfants doivent être axées sur la sécurité et le soutien à l'échelle familiale et communautaire. Nous n'aimons pas que les enfants soient pris en charge, mais nous ne pouvons les laisser dans des situations préjudiciables. Les diverses approches de guérison peuvent rendre les communautés plus aptes à s'occuper de leurs enfants. Il faut donner aux parents, aux grands-parents et à d'autres aidants les moyens d'élever les enfants dans un environnement sûr, où ils trouveront les soutiens nécessaires pour s'épanouir.

Le Bureau applaudit les mesures prises récemment par le Conseil des Premières nations du Yukon et de plusieurs Premières nations du Yukon

pour s'attaquer à la prise en charge de leurs enfants, car elles aideront les jeunes et les futures générations à prendre leur place. Le Bureau essaie d'y participer dans la mesure du possible.

Le Bureau estime que toutes les interventions de protection doivent être des actes de réconciliation fondés sur les droits des enfants afin de leur donner voix au chapitre. Tous les Canadiens doivent se renseigner sur les Appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation et trouver un moyen de les mettre en œuvre.

À la suite de la réunion d'urgence tenue à Ottawa, le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre six mesures pour protéger les enfants autochtones :

### Plan en six mesures du Canada :

- Mettre en œuvre toutes les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne et réformer les services à l'enfance et à la famille.
- Mettre l'accent sur la prévention et l'intervention précoce.
- Aider les communautés à acquérir des pouvoirs en protection de l'enfance.
- Accélérer les travaux des tables trilatérales et techniques en place.
- Aider les dirigeants inuit et de la Nation métisse à réaliser une réforme adaptée à leur culture.
- Élaborer une stratégie pour les données et la reddition de comptes avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones.



# Examen systémique de l'expérience d'enfants et de jeunes en foyer de groupe

## Quoi

Le Bureau examinera les services et les soutiens fournis aux enfants yukonnais qui vivent en foyer de groupe. Le Bureau réclamera des améliorations au système visant à accroître la sécurité et le bien-être général des enfants et des jeunes pris en charge par le gouvernement.

## Qui

Cet examen portera sur l'expérience des enfants et des jeunes qui vivent en foyer de groupe sur une période de trois ans s'échelonnant d'avril 2015 à mars 2018.

## Quand

Le Bureau achèvera son examen systémique de l'expérience des enfants et des jeunes qui vivent en foyer de groupe en mars 2019. Le rapport sera rendu public et assurera la confidentialité des enfants et des jeunes concernés.

## Comment

- Examen des dossiers pertinents du Bureau et de leurs solutions
- Entrevue en personne avec des enfants et des jeunes de foyers de groupe
- Examen de dossiers et de rapports
- Discussion avec des représentants de gouvernements autochtones
- Entrevue avec le personnel de foyers de groupe, des travailleurs sociaux et des membres de la famille de jeunes en foyer de groupe

## Pourquoi

Les enfants qui ne peuvent habiter avec leurs parents ont le droit d'être placés par des autorités compétentes pour recevoir des soins, de la protection et un traitement et le droit à un examen périodique de leur situation et des soutiens qu'ils reçoivent (CNUDE, art. 25). Étant donné leur surreprésentation dans les foyers de groupe, l'analyse et les recommandations du Bureau tiendront compte de l'historique de la prise en charge des enfants des Premières nations.

Le Bureau encourage toute personne inquiète au sujet d'enfants et de jeunes vivant en foyer de groupe à prendre contact avec lui.



## LE SAVIEZ-VOUS?

Il est interdit de congédier, de suspendre ou de pénaliser une personne parce qu'elle a fourni des renseignements au Défenseur ou l'a aidé de quelque façon ou encore, de lui imposer des mesures disciplinaires ou de faire preuve de discrimination à son endroit (article 27 de la *Loi sur le Défenseur de l'enfance et de la jeunesse*).

## Article 16 de la CNUDE :

L'enfant a droit à la vie privée. Ses renseignements personnels doivent être protégés.







Photo : Charlie Hawes

En collaboration avec le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes de l'Alberta, le Bureau a organisé la conférence biennale du CCDEJ à Banff, en Alberta, en septembre 2017



## LE SAVIEZ-VOUS?

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) est une association regroupant les défenseurs nommés par les gouvernements de neuf provinces et de deux territoires.



Bengie et Annette avec Marie Wilson (conférencière invitée) et Del Graff (défenseur de l'Alberta). M<sup>me</sup> Wilson a exhorté le groupe à continuer de promouvoir la mise en œuvre des Appels à l'action lancés par la CVR.



Spectacle de Diyet and the Love Soldiers. Les artistes du Yukon ont remporté un franc succès.



M<sup>me</sup> Ziba, une conférencière invitée, inspire les défenseurs en leur parlant des droits des enfants à l'échelle nationale et internationale.



Table ronde des jeunes : Annette a animé une table ronde composée de jeunes de quatre provinces et territoires. Asia Sinnott-Hager (au milieu) est originaire de Mayo, au Yukon.





# RÉVISIONS LÉGISLATIVES

## Favoriser les politiques fondées sur les droits de l'enfant

L'objectif du Bureau est que toutes les lois et les politiques du gouvernement tiennent compte des droits des enfants.

L'évaluation des répercussions sur les droits des enfants est un outil structuré servant à évaluer les conséquences d'une politique, d'une loi, d'un programme ou d'une décision sur les enfants. Elle aide à déterminer si ces conséquences contribueront ou nuiront au respect des droits des enfants et à leur bien-être à court et à long terme.

Elle permet de déceler les facteurs de risque systémiques pouvant avoir des répercussions permanentes sur les enfants.

En 2017-2018, le Bureau a donné son avis au sujet de :

- la *Loi sur les statistiques de l'état civil*;
- la *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*;
- la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Le Bureau prépare un mémoire pour la révision en cours de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et celle à venir de la *Loi sur les coroners*.

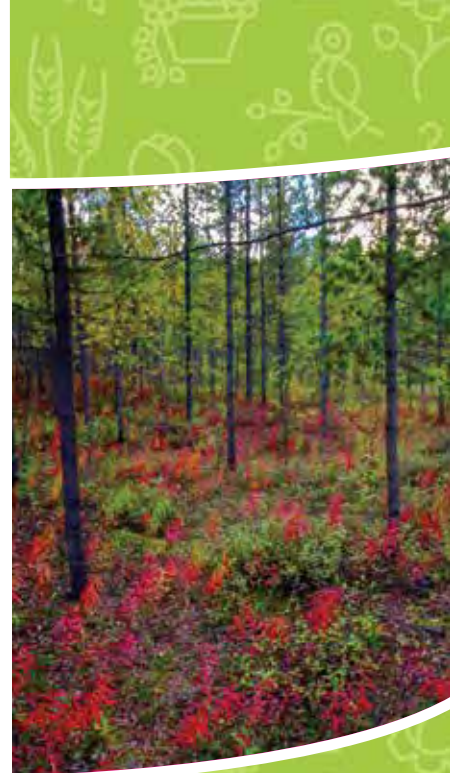


Photo : Charlie Hawes



## LE SAVIEZ-VOUS?

Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la *Loi sur le défenseur de l'enfance et de la jeunesse*, la Commission des services aux députés doit établir un processus de révision de la *Loi* (art. 30).

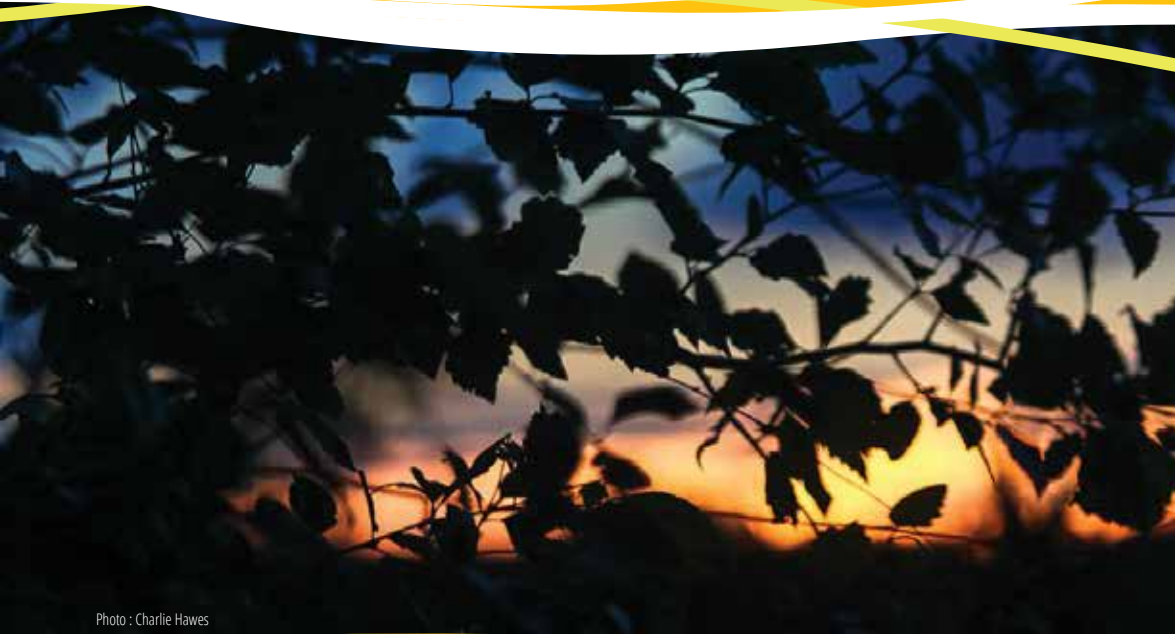


Photo : Charlie Hawes



## LE SAVIEZ-VOUS?

- Durant la Semaine nationale de la famille (en octobre), le Bureau organise tous les ans une activité « baignade et pizza en famille » au Centre des Jeux du Canada.
- Le Bureau tient ses portes ouvertes annuelles à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant (20 novembre).
- Cette année, le Bureau a conclu un contrat avec Shakat pour soutenir ses communications et favoriser l'accès aux services de défense des droits des enfants et des jeunes.

**shakāt**  
TUNING FOR



## ENGAGEMENT DES JEUNES

Le Bureau a assisté à une « assemblée des milléniaux » organisée par des adolescents et des jeunes adultes de Shakat et de la Première nation des Kwanlin Dün. Quelle inspiration d'entendre ces jeunes leaders prendre la parole!

**Nous avons été heureux d'entendre le premier ministre affirmer que « les jeunes sont notre ressource la plus précieuse! ».**

Nous remercions les élus d'avoir pris le temps d'écouter les jeunes parler de ce qui est important pour eux et de répondre sincèrement à leurs questions difficiles.

Le Bureau a reconnu les points soulevés par les jeunes lors de la séance de discussion, car nous faisons face à des

problèmes semblables dans l'exercice de nos fonctions. Nous avons entendu parler du droit des enfants à l'éducation, à la culture, aux activités récréatives, au logement et à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation.

**Le Bureau souhaite activement prendre connaissance des progrès réalisés par le gouvernement du Yukon relativement aux problèmes soulevés par les jeunes durant la séance de discussion.**

Le Bureau effectue un suivi auprès de Shakat en vue d'organiser une séance de discussion en 2019.



Le maire Dan Curtis, la chef Kristina Kane, le premier ministre Sandy Silver, la chef Doris Bill, et le grand chef Peter Johnston.





Madison McKenna en entrevue avec le premier ministre Sandy Silver.



Le Bureau a participé à la journée de radiodiffusion nationale, célébrée sur les ondes de CHON FM le 20 novembre. Ce projet est une collaboration entre des Bureaux du défenseur de l'enfance et de la jeunesse de partout au Canada et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires organisée par l'Université Ryerson. Les voix et les histoires de jeunes ont été diffusées par des stations de radio communautaires à but non lucratif

de partout au pays et par CHON FM localement. Des entrevues ont aussi eu lieu au Sénat le 22 novembre 2017.

Dans le cadre de ce projet, des enfants et des jeunes du Yukon ont également mené des entrevues portant sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.



## LE SAVIEZ-VOUS?

Le Bureau a engagé Billie-Janine Richard comme assistante à l'engagement des jeunes pour l'aider à informer le public et faire le lien avec les organismes jeunesse.



Billie-Janine Richard en entrevue avec le grand chef Peter Johnston.



Porte ouvertes du Bureau à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant 2017. L'événement était organisé par des jeunes.





Nigel Charlie en entrevue avec Bengie Clethero, adjointe au défenseur de l'enfance et de la jeunesse.



Molly Sam en entrevue avec Doug Phillips, commissaire du Yukon.



Le Président de l'Assemblée législative a souligné la Journée nationale de l'enfant en rendant hommage aux jeunes ayant participé à la journée de radiodiffusion nationale et aux conseillers jeunesse du Bureau qui ont mis sur pied le programme de la ligue des recrues du Yukon.



## LE SAVIEZ-VOUS?

La Journée nationale de l'enfant, le 20 novembre, célèbre l'engagement du Canada à respecter la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE).





## La ligue des recrues du Yukon : un geste de réconciliation

Le Bureau s'est associé à la fondation Jays Care, l'organisme caritatif des Blue Jays de Toronto, pour concevoir et organiser un événement de réconciliation axé sur la culture et le baseball. Le projet a été conçu et mené par des jeunes de 11 à 13 ans appartenant à des Premières nations. Les conseillers jeunesse ont participé à la conception du projet en donnant des idées, en formant une équipe et en rencontrant des représentants de gouvernements et d'organismes sportifs.

### Avec l'appui du Bureau, les conseillers jeunesse :

- ont participé à l'assemblée générale 2017 du Conseil des Premières nations du Yukon pour remettre en mains propres aux chefs du Yukon de l'information sur la ligue des recrues du Yukon;

- ont participé à des séances d'information en compagnie de la Première nation des Kwanlin Dün, de Sport Yukon, du député Larry Bagnell, des honorables ministres Streiker et McPhee, du grand chef Peter Johnston et de Softball Yukon;
- ont fait une présentation lors du sommet du Cercle sportif autochtone en octobre 2017.

Une fois le projet conçu, le Bureau a invité toutes les Premières nations du Yukon à la formation en leadership à l'intention des jeunes des Premières nations en 2017. Le Bureau a ensuite contacté toutes les écoles élémentaires du Yukon pour inviter de jeunes leaders à participer à la formation pour les entraîneurs jeunesse en février 2018.



## LE SAVIEZ-VOUS?

La ligue des recrues du Yukon vise notamment les objectifs suivants :

- Le leadership des jeunes
- L'enseignement de la culture et de l'histoire des Premières nations aux jeunes du Yukon
- L'intégration des droits des enfants à des activités
- Favoriser l'appartenance, la compétence, l'autonomie et la générosité chez les jeunes
- L'apprentissage du baseball
- L'introduction d'activités dans les communautés des jeunes Yukonnais
- La participation des jeunes à une activité positive



## Nos conseillers



Nevaeh Webb est citoyen de la Première nation de Little Salmon/Carmacks et résident de Kwanlin Dün. Il fréquente l'école secondaire de Porter Creek et est entraîneur jeunesse de l'équipe de la ligue des recrues de Kwanlin Dün. Nevaeh aime tous les sports et joue toujours avec le sourire.



Jennifer Tuton est membre de la nation Tahltan et étudiante à l'école Vanier. Elle aime les sports, mais ADORE les Blue Jays. Vous voulez connaître le score ou l'alignement du dernier match? Demandez à Jenny! Jennifer veut devenir commentatrice sportive.



Nigel Charlie est citoyen du Conseil des Tlingits de Teslin. Il a été conseiller pour le projet et est l'un des entraîneurs jeunesse de l'équipe des garçons de l'école Elijah-Smith. Nigel connaît bien les traditions culturelles et a démontré sa maturité en participant à des réunions dans lesquelles il a présenté ses idées à des leaders adultes.



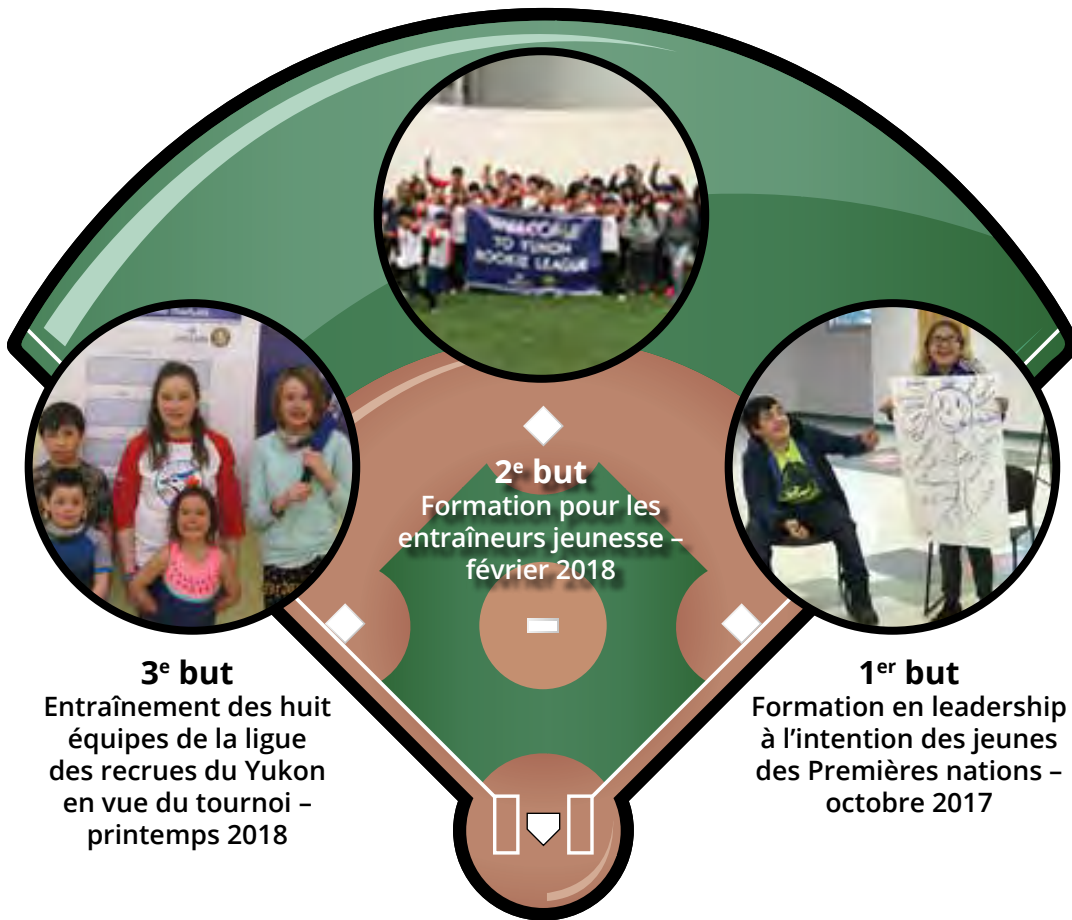
Madison McKenna est citoyenne de la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in. Elle est entraîneure jeunesse pour l'équipe de l'école Jack Hulland. Madison aime les chevaux et sa famille, et essaie de participer au plus d'activités possible.



## LE SAVIEZ-VOUS?

La proposition du Bureau à la fondation Jays Care est fondée sur la CVR, la CNUDE et la hiérarchie de l'engagement des jeunes.





**2<sup>e</sup> but**  
Formation pour les entraîneurs jeunesse – février 2018

**3<sup>e</sup> but**  
Entraînement des huit équipes de la ligue des recrues du Yukon en vue du tournoi – printemps 2018

**1<sup>er</sup> but**  
Formation en leadership à l'intention des jeunes des Premières nations – octobre 2017

**Marbre :**  
Ne manquez pas le tournoi de la ligue des recrues du Yukon et le voyage à Toronto!

En plus du partenariat entre le Bureau et la fondation Jays Care, la ligue des recrues du Yukon reçoit le soutien des organismes suivants :



## LE SAVIEZ-VOUS?

### Article 12 :

Droit à ce que les opinions soient prises en compte.

### Article 30 :

Droit à la culture.

### Article 31 :

Droit aux loisirs.



Après la formation des entraîneurs jeunesse en février avec la fondation Jays Care, huit équipes menées par des jeunes ont commencé à s'entraîner. Pour être admissibles au tournoi de célébration en juin, elles devaient tenir au moins huit séances d'entraînement.

**Les équipes :**

Beaver Creek

Boys and Girls Club/Skookum  
Jim Friendship Centre

École Elijah-Smith – Filles

École Elijah-Smith – Garçons

École Jack Hulland

Communauté des Kwanlin Dün

Old Crow

Teslin





## Le droit aux loisirs dans le Cercle du courage

Le Bureau utilise le Cercle du courage comme outil d'orientation avec les jeunes. Le droit aux loisirs et le travail effectué avec la fondation Jays Care ont illustré comment les enfants vivent chaque partie du Cercle du courage.

### Générosité

Les jeunes ont fait preuve de générosité en faisant du bénévolat, en partageant, en encourageant leurs coéquipiers et en aidant tous les participants, quel que soit leur niveau de compétence.

### Autonomie

La fondation Jays Care a donné à des jeunes l'occasion de faire preuve de leadership. Les entraîneurs jeunesse étaient responsables de l'entraînement, ce qui a favorisé leur autonomie.

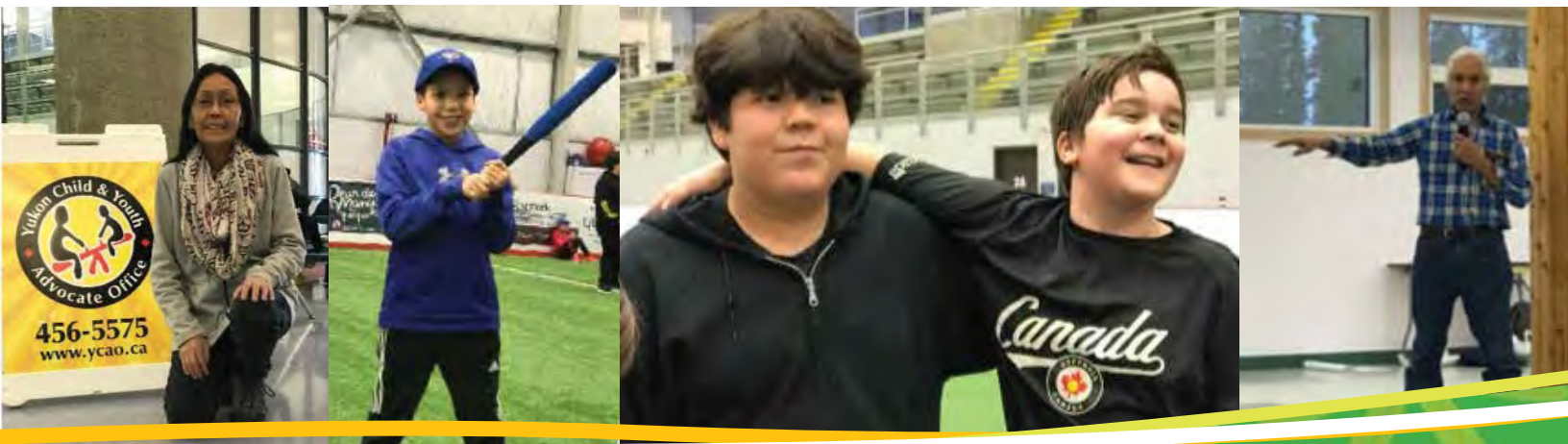


### Appartenance

La fondation Jays Care a suscité un sentiment d'appartenance en permettant aux jeunes de faire partie d'une équipe et de participer à la prise de décisions durant les activités organisées.

### Compétence

Les jeunes de la ligue des recrues ont amélioré leurs habiletés sportives en jouant au baseball.





# 10 FAÇONS DE RENFORCER LES RACINES DES JEUNES

Comment favoriser le développement des enfants et des jeunes de tous âges :

1. Encouragez-les à devenir membres de groupes ou de clubs avec d'autres jeunes.
2. Parlez-leur de leur famille.
3. Renseignez-vous sur leurs champs d'intérêt et leur style d'apprentissage.
4. Laissez-les contrôler la planification et la prise de décision dans la mesure du possible.
5. Indiquez-leur les mesures à prendre en cas d'urgence (qui appeler et où aller).
6. Confiez-leur des responsabilités adaptées à leur stade de développement.
7. Éteignez les appareils électroniques dans la maison durant les périodes organisées.
8. Soutenez leurs relations avec les autres adultes dans leur entourage.
9. Permettez-leur de vivre tous les types d'émotions, même celles qui semblent négatives.
10. Donnez l'exemple en faisant du bénévolat lors d'un événement communautaire ou d'un potlatch.

